
Compte rendu de la réunion de bureau du 22 juillet 2016

Cette réunion a fait l'objet d'une convocation en date du 18 juin 2016

Présents : 5 - ANDRE Brigitte - ARNAUD Denys- BASSI-LEGER Monique - GUILLARD Paul - LEGER Fernand

Excusé : 1 - BOUTIN Monique Absent : 1 NANTET Pouvoirs : 1 Boutin Monique

Secrétaire de séance : Monique BASSI-LEGER

Pour mémoire : la réunion prévue le 18 juin a été annulée faute de participants

Exploitants :

Monsieur Miédan-Gros n'ont toujours pas réglé leur loyer 2015, malgré une relance de la Trésorerie, après une saisie sur compte en banque infructueuse, un huissier a été mandaté.

Mad'Trail :

Il s'est déroulé le 17 juillet dans de très bonnes conditions tant pour les coureurs que pour les exploitants.

Plateforme de traite route EDF

Deux devis ont été étudiés, l'un par Alpes Environnement et l'autre par l'entreprise Boutin.

Les membres du Conseil syndical ont retenu celui présenté par l'entreprise Boutin qui est moins élevé tout en présentant les mêmes garanties. Compte tenu de la somme (14000) euros, les travaux feront l'objet d'une demande de subvention du FEADER et du Conseil Départemental pour 70 % des sommes.

Les travaux seront réalisés au printemps 2017, avant ça il faut encore obtenir l'accord d'EDF.

Chantier du Crozat :

Le chantier de reconquête pastorale situé au Crozat c'est déroulé dans de parfaites conditions du 01 au 18 juillet 2016. Les habitants se sont montrés très coopératifs, qu'il me soit permis ici de remercier Monsieur André FREZAT pour sa gentillesse, sa collaboration et sa disponibilité, lors de ces travaux. L'entreprise Bois des Alpes a réalisé un chantier conforme à la commande, à l'écoute de l'AFP (excellente collaboration) et des habitants.

Plus de 200 stères de bois ont été ébranchés et rangés par propriétaire. La police de l'eau a validé la traversée du ruisseau par les engins (avant et après) mais aussi le respect des berges de l'Eau Rousse.

Entretien du territoire : arrêté de décisions

A la suite de la signature des conventions il s'agit de définir les modalités d'entretien.

Concernant le secteur situé entre la Thuile et La Chapelle, il est décidé :

De confier l'entretien de la première tranche (entre la bergerie de Carole et la Crouze) à Ivano Cadedu, qui sera aidé par E. Ledoux. Il s'agit de couper les arbres inférieurs à 20 cm de diamètre et d'arracher les nombreuses épines. La somme retenue est située entre 1200 euros et 2000 euros en fonction du temps passé. Il sera évalué en fin de chantier, prévue à la mi-septembre.

Concernant les autres secteurs, il est décidé de rencontrer, Fernand Nantet, Anne Boisson, Carole Gratte lors de la prochaine réunion début septembre, pour définir avec les eux modalités d'entretien.

Attribution d'une indemnité pour la fonction de présidente.

Les membres du bureau valide la décision du 26 mars 2016 à savoir l'attribution d'une indemnité de fonction à la présidente d'un montant de 1500.00 euros annuels. Cette proposition sera soumise au vote lors de l'Assemblée Générale Ordinaire 2016.

Divers

Une lettre a été envoyée à Monsieur NANTET Roger, lui signifiant sa qualité de membre démissionnaire du bureau Syndical suite à ses absences tout au long de l'année ; la convocation à l'Assemblée Générale mentionne l'élection d'un nouveau membre.

Délibération

Les membres du Bureau syndical de l'AFP de Celliers décident à l'unanimité de rembourser la somme de 524.02 euros à Madame BASSI-LEGER présidente de l'AFP.

- Déplacements : 306.40 euros
- Fournitures informatiques : 69.99 euros
- Mission réception : 39.83 euros
- Affranchissement : 107.80 euros

Préparation de l'Assemblée Générale 2016

Préparation des états nominatifs pour émargements, mise en place de la salle tables, bancs, préparation du Power Point.

L'ordre du jour étant épuisé la réunion est close à 17h

La prochaine réunion est fixée au 03 septembre 2016 à 9h00.

**Monique BASSI-LEGER,
Présidente**

